

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 80140
Numéro SIREN : 502 780 091
Nom ou dénomination : NOTRE STUDIO

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000266

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2022	Net au 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp., avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	13 791	13 435	356	1 364
Autres immobilisations corporelles	38 560	28 414	10 146	13 069
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	630		630	720
Total	52 981	41 849	11 132	15 153
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	148 714	814	147 900	194 340
Fournisseurs débiteurs	3		3	660
Personnel	5 918		5 918	17 651
Etat, impôts sur les bénéfices	528		528	1 301
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 595		8 595	5 734
Autres créances	667		667	13 179
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	1 020		1 020	690
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	214 512		214 512	147 043
Total	379 955	814	379 141	380 699
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 729		1 729	1 114
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	1 729		1 729	1 114
TOTAL ACTIF	434 665	42 663	392 002	396 866

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/03/2022	Net au 31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	133 276	131 815
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 508	1 461
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	144 384	139 876
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	134 994	143 343
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	1 355	4 085
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 768	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 145	30 893
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	6 553	13 964
. Organismes sociaux	24 102	26 376
. Etat, impôts sur les bénéficiaires		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 031	36 275
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	671	1 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 000	924
Total	247 618	256 990
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	392 002	396 866

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/04/2021	%	du 01/04/2020	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/03/2022	CA	au 31/03/2021	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	474 104	100,00	411 048	100,00	63 056	15,34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	33 147	6,99	17 500	4,26	15 647	89,41
Autres produits	9 730	2,05	53 771	13,08	-44 041	-81,91
Total	516 980	109,04	482 319	117,34	34 661	7,19
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	6 807	1,44	1 743	0,42	5 064	290,45
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	277 682	58,57	209 499	50,97	68 184	32,55
Total	284 490	60,01	211 242	51,39	73 248	34,67
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	7 785	1,64	3 974	0,97	3 811	95,88
Salaires et traitements	181 610	38,31	221 997	54,01	-40 387	-18,19
Charges sociales	29 914	6,31	36 978	9,00	-7 064	-19,10
Dotations amortissements, dep. et prov.	6 711	1,42	7 288	1,77	-577	-7,92
Autres charges	272	0,06	5 696	1,39	-5 424	-95,22
Total	226 291	47,73	275 933	67,13	-49 642	-17,99
Résultat d'exploitation	6 200	1,31	-4 856	-1,18	11 056	227,67
Produits financiers	42	0,01	14	0,00	28	199,29
Charges financières	1 689	0,36	310	0,08	1 379	445,20
Résultat financier	-1 647	-0,35	-296	-0,07	-1 351	-457,00
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	4 553	0,96	-5 152	-1,25	9 705	188,38
Produits exceptionnels			6 612	1,61	-6 612	-100,00
Charges exceptionnelles	45	0,01			45	#####
Résultat exceptionnel	-45	-0,01	6 612	1,61	-6 657	-100,68
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	4 508	0,95	1 461	0,36	3 047	208,65

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2022 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais externes de formation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
nécessaires à la mise en service		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 791			13 791
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	36 594	1 966		38 560
Immobilisations financières.....	720	-90		630
Total.....	51 105	1 876		52 981

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 427	1 008		13 435
Autres immobilisations corporelles..	23 526	4 889		28 414
Total.....	35 952	5 897		41 849

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Non applicable

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Lin	36 à 60 mois				
Autres immobilisations corporelles	Lin	36 à 84 mois				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Non applicable

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	630		630
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	166 153	164 199	1 954

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....			
Clients et comptes rattachés.....			
Autres créances.....		6 420	
Disponibilités.....		38	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances		814		814
Autres postes d'actif.....				
Total.....		814		814

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	100	60,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	100	60,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	134 994	35 710	99 284	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	43 145	43 145		
Dettes fiscales et sociales.....	59 356	59 356		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	7 355	7 355		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	244 850	145 566	99 284	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	448
Dettes fiscales et sociales.....	9 191
Autres dettes.....	6 000

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Intérêts sur emprunts.....	3 288
Avais et cautions.....	
Autres engagements donnés.....	

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....	
Crédit-bail mobilier.....	54 271
Crédit-bail immobilier.....	
Locations longue durée.....	
Autres engagements réciproques.....	

Engagements reçus

Non recensé

Avais et cautions.....	
Autres engagements reçus.....	

Effectifs

5

Autres informations significatives

L'activité a été encore impactée suite aux mesures prises dans le cadre de l'épidémie COVID19.
L'entreprise n' a pas retrouvé la totalité de son potentiel de chiffre d'affaires sur certains mois de l'exercice.
Cette perte de chiffre d'affaires a été compensée par des aides de l'Etat que la société a perçu : exonérations sociales, fonds de solidarité nationale. La date de la première échéance du remboursement du PGE a été différée de douze mois.

NOTRE STUDIO

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €
Siège social : 45, Bd Gambetta – 38110 LA TOUR DU PIN
502780091 RCS VIENNE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2022**


FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	ASSOCIÉS	PLEINE PROPRIÉTÉ	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL – SIGNATURE
1	Monsieur Samuel GAUDIN 16, impasse Gutenberg Bât. Bellevue, 38110 - ROCHETOIRIN	50	50	
2	Monsieur Damien PACCALIN 1550, avenue de Savoie 38110 – ST CLAIR DE LA TOUR	50	50	
	TOTAL	100	100	

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 2 pouvoirs,
arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 % droits sociaux.

Le Président
Samuel GAUDIN



NOTRE STUDIO
Société à responsabilité limitée au capital de 6000 €
Siège social: RN ZA – Bâtiment Bellevue (38110) ROCHETOIRIN
502780091 RCS VIENNE

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU MERCREDI 31 MARS 2021**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de la cogérance,
- Rémunération de la gérance.

Au vue des efforts fournis par les dirigeants dans le cadre du développement de l'activité de la société, nous vous proposons de modifier leur rémunération et d'augmenter pour chacun la rémunération globale qui leur était attribuée.

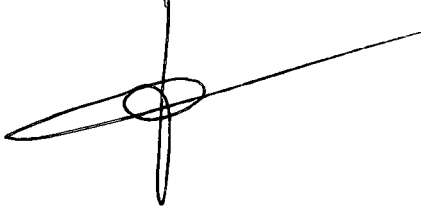
- A Monsieur Samuel GAUDIN la rémunération passerait de la somme de 2250 euros par mois à 2625 euros soit un montant global de 31500 euros pour 12 mois.
- A Monsieur Damien PACCALIN la rémunération passerait de la somme de 2166,67 euros par mois à 2500,00 euros soit un montant global de 30 000 euros pour 12 mois.

Cette augmentation serait applicable à compter du premier avril 2021 et ce jusqu'à décision contraire.

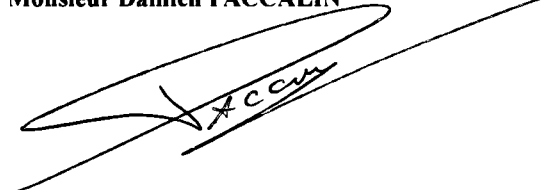
Nous vous invitons à cet effet à voter la résolution qui est soumise à votre approbation.

LA GERANCE

Monsieur Samuel GAUDIN



Monsieur Damien PACCALIN



NOTRE STUDIO

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €
Siège social : 45, Bd Gambetta – 38110 LA TOUR DU PIN
502780091 RCS VIENNE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 septembre 2022

Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code du commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

- **Conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022**

• Comptes courants d'associés :

ASSOCIÉS CONCERNÉS	MONTANT DU COMPTE COURANT	MONTANTS DES INTÉRÊTS
Monsieur Samuel GAUDIN	184,21 €	Néant
Monsieur Damien PACCALIN	1171,11 €	Néant

• Cotisations sociales facultatives – Contrat Loi Madelin

- Complémentaire santé – indemnités journalières

La société a pris en charge les cotisations sociales facultatives afférentes aux contrats dit « Loi Madelin » au profit de Monsieur Samuel GAUDIN pour un montant 2 708,63 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

La société a pris en charge les cotisations sociales facultatives afférentes aux contrats dit «Loi Madelin » au profit de Monsieur Damien PACCALIN, cogérant, pour un montant de 3246,31 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

- Frais de représentation, de missions, de déplacements

Les frais de déplacements s'élèvent pour Monsieur Samuel GAUDIN à la somme de 0 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, en contre parti il bénéficie d'une voiture de fonction.

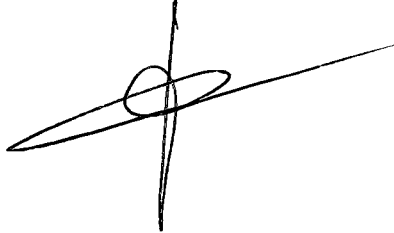
Les frais de déplacements s'élèvent pour Monsieur Damien PACCALIN à la somme de 0 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, en contre parti il bénéficie d'une voiture de fonction.

- Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022

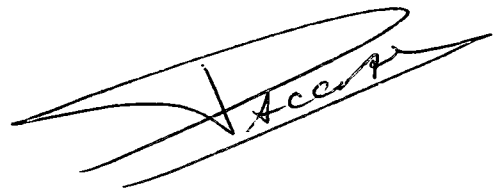
Néant

LA GERANCE

Monsieur Samuel GAUDIN



Monsieur Damien PACCALIN



NOTRE STUDIO
Société à responsabilité limitée au capital de 6000 €
Siège social: RN ZA – Bâtiment Bellevue (38110) ROCHETOIRIN
502780091 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MARCREDI 31 MARS 2021**

L'an deux mille 2021
Le mercredi 31 mars 2021
A 18 heures,

Les associés de la société NOTRE STUDIO, société à responsabilité limitée au capital de 6000€, divisé en 100 parts de 60€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, RM6 ZA – Bâtiment Bellevue 38110 ROCHETOIRIN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Samuel GAUDIN, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Damien PACCALIN, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Monsieur Samuel Gaudin, co-gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de la cogérance,
- Rémunération de la gérance.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération globale de Monsieur Damien PACCALIN et de passer à la somme de 2500 euros mensuelle soit 30000 euros sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

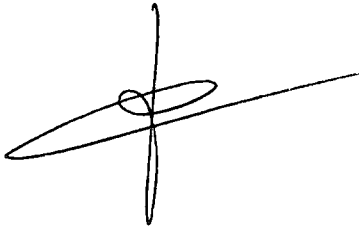
L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération globale de Monsieur Samuel GAUDIN et de passer à la somme de 2625 euros mensuelle soit 31500 euros sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Samuel GAUDIN



Monsieur Damien PACCALIN



NOTRE STUDIO

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €
Siège social : 45, Bd Gambetta – 38110 LA TOUR DU PIN
502780091 RCS VIENNE

PROCÈS- VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt – deux ,
Le mercredi 27 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la société **NOTRE STUDIO**, société à responsabilité limitée au capital de 6 000€, divisé en 100 parts de 60 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 45, Bd Gambetta – 38110 LA TOUR DU PIN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur **Samuel GAUDIN**, propriétaire de 50 parts sociales
- Monsieur **Damien PACCALIN**, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentants en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Samuel GAUDIN**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la cogérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Le texte de projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et les renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 460,51 euros de la manière suivante:

« Autres réserves »..... 4507,91 €

Affecté au compte «autres réserves» qui s'élève ainsi à 137 783,57 €.

«Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants:»

Exercices	Dividendes par part	
	Eligibles à l'abattement	non éligibles à l'abattemen
31 03 2019	42,82	
31 03 2020	-	
31 03 2021	-	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et que seules les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, rappelle que par délibérations des associés en date du 31 mars 2021, elle avait décidé, à compter du 01 avril 2021, de fixer la rémunération annuelle brute de Monsieur Samuel GAUDIN, en sa qualité de cogérant de la société à la somme de 31 500 €, à répartir sur douze mois et ce jusqu'à décision contraire.

L'Assemblée Générale constate la rémunération perçue par Monsieur Samuel GAUDIN, au titre de ses fonctions de cogérance s'élève à la somme de 31500 €, pour la période courant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, rappelle que par délibérations des associés en date du 31 mars 2021, elle avait décidé, à compter du 01 avril 2021, de fixer la rémunération annuelle brute de Monsieur Damien PACCALIN, en sa qualité de cogérant de la société à la somme de 30 000 €, à répartir sur douze mois, ce jusqu'à décision contraire.

L'Assemblée Générale constate la rémunération perçue par Monsieur Damien PACCALIN, au titre de ses fonctions de cogérance s'élève à la somme de 30 000 €, pour la période courant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Comme par le passé, Monsieur Damien PACCALIN aura droit :

- A la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires afférentes à cette rémunération,
- A la prise en charge par la société des cotisations sociales facultatives afférentes à cette rémunération et notamment celles relatives aux contrats « Loi Madelin » portant sur une complémentaire santé et des indemnités journalières.
- Au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Comme par le passé, Monsieur Samuel GAUDIN aura droit :

- A la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires afférentes à cette rémunération,
- A la prise en charge par la société des cotisations sociales facultatives afférentes à cette rémunération et notamment celles relatives aux contrats « Loi Madelin » portant sur une complémentaire santé et des indemnités journalières.
- Au remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais engagés dans l'intérêt de la société.

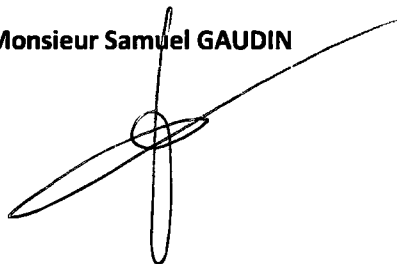
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

°°°°

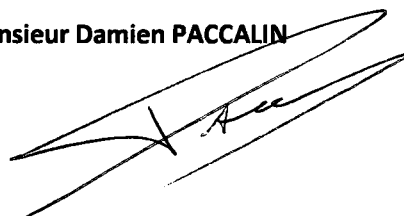
L'ordre du étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Samuel GAUDIN



Monsieur Damien PACCALIN



NOTRE STUDIO

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €
Siège social : 45, Bd Gambetta – 38110 LA TOUR DU PIN
502780091 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 septembre 2022

-Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4507,91 € de la manière suivante :

« Autres réserves » 4507,91 €

« Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants: »

Exercices	Dividendes par part	
	Eligibles à l'abattement	non éligibles à l'abattement
31 03 2019	42,82	
31 03 2020	-	
31 03 2021	-	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 SEPTEMBRE 2022

